

5^{ème} PLANETE
Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Au capital de 50.604,00 euros
SIEGE SOCIAL : 149 avenue du Maine
75014 PARIS

RCS PARIS B 448 930 263 00018

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1 juin 2026

L'an deux mille vingt six

Le 1er juin à 10 heures,

Les associés porteurs de parts de la société 5^{ème} PLANETE, société à responsabilité limitée au capital de 50.604,00 euros divisé en 16.868 parts de 3,00 euros chacune, dont le siège social est au **149 avenue du Maine à PARIS 75014**

se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du gérant, audit siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance.

Tous les associés étant présents, l'assemblée représentant la majorité requise est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour.

La réunion est présidée par Monsieur Arnaud BOLAND, gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1°) La feuille de présence de l'Assemblée,
- 2°) Les rapports du gérant,
- 3°) Le texte des résolutions soumises à l'approbation des associés,
- 4°) Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Rapport du Gérant sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2025,
- Rapport du Gérant sur les opérations visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966,
- Examen des comptes annuels au 31 Décembre 2025
- Approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2025
- Affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée des rapports du gérant, puis le Président offre la parole à tout associé qui désirerait la prendre.

Après échange d'observations, le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne acte au Gérant du rapport spécial, qui lui a été présenté en application de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Cette résolution est adoptée par les associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve expressément l'affectation du résultat telle qu'elle est proposée par le Gérant :

La perte net de l'exercice de 13073 euros est mise en déduction de la réserve ordinaire. Malgré cette perte l'Assemblée générale a décidé de poursuivre l'activité de la société car nous avons des perspectives intéressantes pour l'année prochaine. D'autre part la société dispose de compte courant que nous pourrions intégrer au capital si nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités, dépôts ou publicités légaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée à 11 heures

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

LE GERANT



1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise Sème PLANETE

Néant ☐

Adresse de l'entreprise Sème PLANETE; 149 , Avenue du Maine; 75014 PARIS

								Exercice N clos le 31/12/2025		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations		Fonds commercial *	010		012					
	incorporelles		Autres *	014	737 788,00	016	709 780,00	28 008,00			
	immobilisations corporelles *			028	6 353,00	030	6 119,00	234,00			
	immobilisations financières * (1)			040		042					
	Total I (5)			044	744 141,00	048	715 899,00	28 242,00			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	4 471,00	070		4 471,00			
		Autres * (3)		072	91,00	074		91,00			
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	9 617,00	086		9 617,00			
	Charges constatées d'avance *			092		094					
	Total II			096	14 179,00	098		14 179,00			
	Total général (I + II)			110	758 320,00	112	715 899,00	42 421,00			
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			50 604,00				
	Écarts de réévaluation			124							
	Réserve légale			126			1 466,00				
	Réserves réglementées *			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131		132						
	Report à nouveau			134			(88 376,00)				
	Résultat de l'exercice			136			(13 173,00)				
	Subventions d'investissement			137							
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142			(49 479,00)				
Provisions pour risques et charges			154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			10 000,00				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166							
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		1 605,00	172	7 790,00				
	Comptes courants d'associés			173			74 110,00				
	Autres dettes			175							
	Produits constatés d'avance			174							
	Total III			176			91 900,00				
Total général (I + II + III)								180	42 421,00		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	300,00
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

certifié conforme à l'original
Arnaud Boland: 62aut
le 24/08/16 Boland